

- **Bourses offertes par l'État roumain, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Étrangères aux citoyens étrangers, sur la base de la D.G. no.288/1993, pour l'année universitaire 2010-2011**

L'État roumain offre, par l'intermédiaire de MAE - DRCES, 85 bourses pour les étudiants étrangers, quel que soit le niveau d'études sollicité, à travers d'un concours de dossiers, organisé en conformité aux réglementations en vigueur par MAE et MECTS.

On accepte seulement les dossiers des citoyens étrangers provenant des pays non membres de l'UE ou qui ont le domicile établi dans des pays membres de l'UE, mais qui ont gardé leur citoyenneté.

Les bourses MAE sont destinées à 3 catégories de candidats:

a. Pour licence: Ce programme s'adresse aux diplômés de lycée ou d'autres systèmes preuniversitaires équivalents, aussi qu'aux candidats qui sollicitent l'équivalence des études partiels et la continuation des études universitaires en Roumanie. Le programme complet se déroule pendant une période de 3-6 ans, selon le profile de l'université pour laquelle on a fait l'option, et finit avec la soutenance d'un examen de licence.

b. Pour master: Ce programme s'adresse aux diplômés d'études universitaires/postuniversitaires, se déroule pendant une période de 1,5 ou 2 ans et finit avec la soutenance d'une dissertation.

c. Pour doctorat : Ce programme s'adresse aux diplômés d'études universitaires/postuniversitaires - program de master, se déroule pendant une période de 3 ou 4 ans, selon le profile de l'université choisie, et finit avec la soutenance d'une thèse de doctorat.

On va promouvoir, avec priorité, les demandes des candidats qui désirent étudier dans des domaines comme: sciences politiques et administratives, sciences de l'éducation, culture et civilisation roumaine, journalisme, études techniques, pétrole et gaz, sciences agricoles, architecture, arts, médecine vétérinaire et humaine, sans être rejetés les demandes qui s'adressent aux autres domaines.

Au but de promouvoir la langue et la culture roumaine parmi les citoyens étrangers, MECTS a décidé que les bénéficiaires des bourses accordées par l'État roumain peuvent étudier *seulement en roumain*. Pour les candidats qui ne connaissent pas le roumain, on organise une année préparatrice supplémentaire pour l'étude de la langue roumaine.

Les critères de sélection des dossiers considèrent tant les performances scolaires antérieures du candidat, que le cadrage dans les domaines énoncés plus haut.

■ Les conditions offertes:

La bourse obtenue à travers de la sélection du candidat dans ce program suppose:

- le procès d'enseignement gratuit,
- l'octroi d'une somme représentant:
 - l'équivalent en monnaie roumaine de 65 EURO par mois, pour les candidats qui optent pour l'inscription aux études de licence,
 - l'équivalent en monnaie roumaine de 75 EURO par mois, pour les candidats qui optent pour l'inscription aux études de master, spécialisation, perfection, etc.,
 - l'équivalent en monnaie roumaine de 85 EURO par mois, pour les candidats qui optent pour l'inscription aux études postuniversitaires de doctorat.

Les bourses ainsi accordées n'impliquent pas la couverture des frais propres et de transport international ou interne (de la capitale jusqu'à l'université choisie). C'est pourquoi les candidats doivent être préparés à supporter personnellement les dépenses supplémentaires.

L'hébergement des étudiants étrangers sera fait, à mesure des lieux disponibles, dans les foyers des universités, conformément aux politiques des unités d'enseignement. Les dépenses d'hébergement sont assurées du budget d' État, à travers du budget du MECTS.

■ L'inscription :

Les dossiers complets seront soumis par les candidats, *en deux exemplaires – le premier contenant les copies légalisées et les traductions légalisées, en conformité avec les documents originaux, et le deuxième contenant les copies simples des mêmes documents, seulement aux missions diplomatiques de Roumanie à l'étranger ou aux missions diplomatiques des états d'origine accréditées à Bucarest.* Pour ce type de bourse, les dossiers soumis directement au bureau d'enregistrement de MAE ou de MECTS ne seront prises en considération.

Si les documents ne sont pas déjà rédigés en français/en anglais, ils doivent être accompagnés par des traductions en roumain, français ou anglais. On mentionne, qu'en général, à l'inscription dans l'enseignement supérieur, les universités de Roumanie exigent que tous les documents soient accompagnés par des copies légalisées et par des traductions légalisées en roumain.

On insiste sur l'importance de l'exactitude des informations données dans les formulaires, surtout des noms et des **dates de contact** du candidat.

La date limite d'inscription des dossiers à MAE - DRCES, pour l'année 2010–2011, est le **15 avril 2010**, quelle que soit la mission diplomatique d'où ils parviennent.

Les missions diplomatiques qui reçoivent les dossiers ont la responsabilité :

- de vérifier l'exactitudes des informations présentées dans les demandes de bourse MAE et MECTS,
- de s'assurer que le solliciteur garde une copie des demandes signées,

- de transmettre le dossier complet, avec tous les documents prévus dans la méthodologie,
- de compléter le dossier, jusqu'au 1 septembre 2009, au cas où il soit nécessaire, avec le diplôme de graduation du lycée (ou son équivalent) ou avec le certificat de diplômé.
- de transmettre, en temps utile, à DRCES la confirmation de la décision du candidat admis de bénéficier de la bourse sollicitée.

On peut pas compléter les dossiers, après avoir reçu le numéro d'enregistrement à DRCES, qu'avec la copie du diplôme de bac/ de licence, au cas des élèves/étudiants de dernière année.

Les dossiers incomplètes sont considérés disqualifiés et ne seront pas évalués par la commission MAE.

Les dossiers des candidats ne seront pas retournés.

DRCES ne reçoit des dossiers de candidature après la date limite annoncée, les personnes intéressées à étudier en Roumanie ayant la possibilité d'opter directement pour l'inscription aux études sur son propre compte, par un nouvel dossier, composé conformément aux instructions prévues au premier point de la méthodologie ici présente.

Les documents du dossier :

1. *Adresse officielle* de la mission diplomatique du pays d'origine accréditée à Bucarest ou de la mission diplomatique de la Roumanie à l'étranger, qui doit contenir: le programme de bourses auquel on fait l'inscription (bourse offerte par l'État roumain, par l'intermédiaire du MAE, sur la base de la Décision du Gouvernement no.288/1993); le nom du candidat, des mentions ou des observations concernant le candidat et ses activités (selon le cas), sommaire des documents du dossier.

2. *L'attestation des dernières études (diplôme)* en copie légalisée et en traduction légalisée. Si le candidat est dans la dernière année d'études secondaires, il doit présenter un certificat, avec sa traduction légalisée, confirmant le niveau d'enseignement et le moment de l'émission du diplôme, émis par l'institution où il fait ses études. Au cas où son dossier est sélectionné, le candidat doit s'engager à présenter à la mission diplomatique qui a reçu son dossier de candidature, jusqu'au 1^{er} septembre 2010, une copie de ce diplôme et sa traduction légalisée, sinon un certificat (et sa traduction légalisée) attestant que le candidat a conclu ses études et le moment d'émission de son diplôme. L'original de ces documents doit être présenté, joint aux autres documents en original, au moment de l'inscription dans l'enseignement supérieur roumain. Pour le candidat qui demande l'admission dans le 3-ème cycle, il est nécessaire de présenter des copies légalisées de tous ses diplômes obtenus auparavant.

3. *Les relevés de notes des études antérieures*, en copies légalisées et traductions légalisées: *Le candidat ayant fini les études secondaires* qui choisit s'inscrire aux études universitaires en Roumanie, doit présenter la copie légalisée des relevés de notes du dernier cycle de scolarité, lycée ou équivalent. Si le candidat est encore élève en terminale, il s'agit des relevés de notes des années précédentes et de la première

partie de la dernière année d'études. *Le candidat qui sollicite l'équivalence de ses années d'études universitaires* et de continuer sa formation universitaire en Roumanie, doit présenter, joint aux relevés de notes, la programme analytique des disciplines suivies pendant ses études. *Le candidat qui sollicite l'inscription dans le 3-ème cycle* doit présenter des copies légalisées des relevées de notes, pour toutes ses études accomplies;

4. *Le certificat de naissance* en copie légalisée et traduction légalisée;

5. *Le passeport* en copie légalisée;

6. *Un certificat médical* confirmant que le candidat ne souffre pas des maladies contagieuses ou d'autres affections incompatibles avec les études sollicitées;

7. *Le formulaire du Ministère des Affaires Etrangères* de Roumanie, correctement complété, qui représente la demande du candidat pour une bourse offerte par l'État roumain;

8. *Le formulaire du Ministère de l'Education, de la Recherche, de la Jeunesse et du Sport (MECTS)*, correctement complété, qui représente la demande du candidat d'être accepté à étudier en Roumanie et d'obtenir la lettre d'admission aux études; le MECTS transmet au candidat, sur la base de cette demande personnelle, par l'intermédiaire du MAE – DRCES, la lettre d'acceptation aux études, sans ce document on ne peut pas obtenir la visa d'études.

9. *Curriculum Vitae du candidat* ;

10. *4 photos récentes.*

■ **La sélection des dossiers de candidature et la transmissions des lettres d'acceptation:**

DRCES va vérifier l'exactitude de l'élaboration des dossiers, puis ils seront soumis à l'analyse des commissions de sélection du MAE et MECTS. Les commissions de sélection approuveront, prenant en considération les places disponibles, la liste des candidats admis et une liste supplémentaire des candidats pour les situations où certains candidats admis renonceraient à la bourse offerte.

La commission de sélection du MAE se rencontrera pour analyser les dossiers qualifiés dans la première étape d'évaluation entre 1 et 15 mai 2010.

Les dossiers acceptés par la commission de sélection MAE seront envoyés pour analyse à la commission du MECTS qui va émettre, pour les candidats admis, « la lettre d'admission aux études » en Roumanie dans laquelle sera mentionné l'année préparatrice de roumain.

Si le candidat ne mentionne qu'une option et elle ne peut pas être honorée par l'université choisie, le MECTS va proposer au candidat une autre option dans le même profile, en conformité avec l'offre éducationnelle des universités. À la réception de la lettre d'acceptation, le candidat est libre d'accepter la bourse ou de renoncer, ayant la

possibilité de continuer ses études en Roumanie sur son propre compte.

L'original de la lettre d'admission aux études va être reçu par le candidat par l'intermédiaire de la mission diplomatique ou a été déposé le dossier. Période approximative : 15 juin – 1 juillet 2010.

Jusqu'au 1^{er} septembre 2010, les missions diplomatiques qui ont reçu les dossiers des candidats, doivent transmettre, pour chacun, à DRCES, par fax ou par e-mail :

- la confirmation de la décision du candidat d'accepter la bourse
- selon le cas (année terminale du cycle secondaire), la copie du diplôme de lycée ou des études équivalentes/ le certificat attestant que le candidat avait fini ses études, avec la mention de la date dont on va émettre le diplôme.

Au cas contraire, le MECTS va considérer la bourse refusée et elle va être transférée automatiquement au premier candidat de la liste d'attente.

Si la mission diplomatique n'envoie pas à DRCES la réponse du candidat concernant l'acceptation de la bourse, le MECTS va considérer la bourse refusée et elle sera distribuée au candidat suivant de la liste d'attente.

Jusqu'au 1^{er} octobre 2010, les candidats sélectionnés doivent se présenter à MECTS - Direction Générale des Relations Internationales et Affaires Européennes, 12, Rue Spiru Haret, chambre no.1, Bucarest. Les candidats doivent présenter un dossier *complet* avec tous les documents en original et l'original de la lettre d'admission aux études. Les mêmes documents et l'ordre d'immatriculation émis par MECTS vont être présentés, finalement, à l'université pour l'inscription aux cours dans le système universitaire roumain.